

AVIS PUBLIC NOTIFICATION

Tribunal administratif du logement

À : Kathleen Poulin

>13394

qu'une demande en recouvrement de loyer et dommages concernant le 1345, Cantin, Donnacona G3M 0K3 est déposée sous le numéro 65 2699.

Prenez-en connaissance en vous rendant au 900, boul. René-Lévesque Est RC-120, Québec G1R 2B5

Décision de publier, donné par le juge Philippe Morisset dans la demande no 3659281

Les Habitations APP inc.



VILLE DE LAC-
SAINT-JOSEPH

AVIS DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Rôle triennal 2022, 2023, 2024
(2e exercice financier)

Aux contribuables de Ville de Lac-Saint-Joseph

En conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale*, AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Vivian Viviers, directrice générale et greffière-trésorière:

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de Ville de Lac-Saint-Joseph sera, en 2022, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 à la Mairie située au 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

QUE conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC de la Jacques-Cartier
60, rue St-Patrick
Shannon (Québec) G3S 1P8
Téléphone : 418-844-2160
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 6-1997 de la MRC de la Jacques-Cartier et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Ville de Lac-Saint-Joseph, le 19 septembre 2022.

Vivian Viviers
Directrice générale et greffière-trésorière

>13387



MUNICIPALITÉ DE
DESCHAMBAULT-GRONDINES
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE RÔLE TRIENNAL 2021, 2022, 2023

Est par les présentes donné par la soussignée, QUE :

EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

1. Le sommaire pour le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Deschambault-Grondines déposé au bureau de la directrice générale/greffière-trésorière, 120 rue St-Joseph, Deschambault-Grondines, a été reçu le 16e jour du mois de septembre 2022. Le rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.
2. L'exercice financier 2023 est le 3e exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal.
3. Une demande de révision peut être logée :
 - Au 2e et 3e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.
 - Toute autre personne qui a un intérêt à le faire peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Vous pouvez aussi déposer une demande de révision à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si vous avez un intérêt à le faire.
 - Une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.
4. Une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.
5. Toute demande de révision doit obligatoirement sous peine de rejet :
 - Être faite sur le formulaire prescrit au paragraphe 2 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » (disponible au bureau municipal et sur le site internet de la MRC de Portneuf).
 - Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 385 adopté par le Conseil de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.
 - Être déposée à la Municipalité régionale de comté de Portneuf au 185, Route 138 à Cap-Santé, G0A 1L0 ou envoyée par courrier recommandé.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 20 SEPTEMBRE 2022.

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

>13395

